



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 13 MARS 2023 à 19 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
24	29	20

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

**Secrétaire de séance** : Aurélie GROSSO

**Conseillers municipaux présents** : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Amor BOUKHECHAM, Paul GAILLARD, Michèle BOURGUE, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, David MANDINE, Patrick URAS, Marc GOFFIN, Audrey SERAFINI, Alix DIOP

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : Philippe VANHALST, Jean-Marie LEBRE, Emilie LAFOND, Sylvestre PIGNOLY

**Conseillers Municipaux absents** : Marie-France FANTAUZZO, Michel ROUSSIER, Lydie MILAD, Bruno SBLANDANO, Régis POSTIAUX

**Délibération N° 21/23**

**OBJET : DELIBERATION RECTIFICATIVE - ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AP n°73, AP n°79, AP n°123, AP n°127, AP n°128, AP n°130 ET DES PARCELLES CADASTREES APRES DIVISION AP n°129p et AP n°76p APPARTENANT A LA SAS CHOPIN**

Rapporteur : Monsieur LEBRE

Informe l'assemblée que par délibération n°99/20 en date du 30 juin 2022, le conseil municipal avait approuvé l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section AP n°250p, AP n°78, AP n°79, AP n°123, AP n°127, AP n°128, AP n°130 et AS n°129p, d'une superficie totale de 1 hectare 9 917m<sup>2</sup> appartenant à la SAS CHOPIN.

Pour rappel, ces parcelles situées à l'intersection de la Rue du Pigeonnier et de la Rue Jean Giono sont grevées de nombreuses contraintes hydrologiques (zone d'aléa ruissellement, présence de sources, vabre en continuité), environnementales et réglementaires (emplacement réservée n°04). L'acquisition par la commune de La Roque d'Anthéron de ces parcelles permet de préserver et d'entretenir le site dans le cadre de la réalisation d'un permis d'aménager de 15 lots à bâtir par la SAS CHOPIN, représentée par Madame Marie-Claude ORORATINI, accordé par Arrêté municipal en date du 21/02/2022.

Cependant, la délibération n°99/20 en date du 30 juin 2022 comporte quelques erreurs matérielles sur les parcelles à acquérir et leur superficie, qu'il convient de rectifier par l'adoption d'une nouvelle délibération.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles citées dans le tableau ci-dessous :

Parcelle cadastrée avant division	Nouveau numéro de parcelle après division	Surface	Surface totale	Propriétaire AVANT division et AVANT acquisition	Propriétaire APRES division et APRES acquisition	PLU
AP 73	AP 73	536 m <sup>2</sup>	536 m <sup>2</sup>	SAS CHOPIN	Commune de LA ROQUE d'ANTHERON	ZONE UD et UD-f2; Aléa HGM/Acri-In modéré, très fort au schéma directeur des eaux de ruissellement; ER n°04
AP 76	AP 76p	2364 m <sup>2</sup>	356 m <sup>2</sup>	SAS CHOPIN	Commune de LA ROQUE d'ANTHERON	ZONE UD Aléa HGM/Acri-In modéré, fort, très fort au schéma directeur des eaux de ruissellement.
AP 79	AP 79	64 m <sup>2</sup>	64 m <sup>2</sup>	SAS CHOPIN	Commune de LA ROQUE d'ANTHERON	ZONE UD ; Aléa HGM/Acri-In modéré, très fort au schéma directeur des eaux de ruissellement.
AP 123	AP 123	346 m <sup>2</sup>	346 m <sup>2</sup>	SAS CHOPIN	Commune de LA ROQUE d'ANTHERON	ZONE UD ; Aléa HGM/Acri-In modéré, très fort au schéma directeur des eaux de ruissellement; ER n°04
AP 127	AP 127	1845 m <sup>2</sup>	1845 m <sup>2</sup>	SAS CHOPIN	Commune de LA ROQUE d'ANTHERON	ZONE UD ; Aléa HGM/Acri-In modéré, très fort au schéma directeur des eaux de ruissellement; ER n°04
AP 128	AP 128	4 m <sup>2</sup>	4 m <sup>2</sup>	SAS CHOPIN	Commune de LA ROQUE d'ANTHERON	ZONE UD ; Aléa HGM/Acri-In modéré au schéma directeur des eaux de ruissellement
AP 130	AP 130	211 m <sup>2</sup>	211 m <sup>2</sup>	SAS CHOPIN	Commune de LA ROQUE d'ANTHERON	ZONE UD ; Aléa HGM/Acri-In modéré au schéma directeur des eaux de ruissellement
AP129	AP 129p	13 037 m <sup>2</sup>	8 242 m <sup>2</sup>	SAS CHOPIN	Commune de LA ROQUE d'ANTHERON	ZONE UD ; Aléa HGM/Acri-In modéré, fort et très fort au schéma directeur des eaux de ruissellement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU la délibération n°99/22 en date du 30 juin 2022 ;  
Le Conseil Municipal,



**Délibération N° 21/23**

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

ACCEPTTE l'acquisition à l'euro symbolique par la commune de La Roque d'Anthéron des parcelles AP 73, AP n°76p, AP n°79, AP n°123, AP n°127, AP n°128, AP n°130 et AP n°129p, d'une superficie totale de 11 604 m<sup>2</sup> appartenant à la SAS Chopin.

DIT que les frais d'actes notariés et de géomètre si nécessaire, seront à la charge de l'acquéreur.

DESIGNE l'Office Notarial de La Roque d'Anthéron pour établir les actes correspondants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de Séance :

Aurélie GROSSO

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Aurélie Grosso.

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le... 20/03/23  
Et de la publication sur le site internet  
le... 20/03/23  
ou notification le... 20/03/23

REÇU EN PREFECTURE  
le 20/03/2023  
Application agréée E-legalite.com